

En mars dernier, j'ai inscrit une question au *Feuilleton* sur ce point. Je voulais savoir si nous avions consenti beaucoup de prêts qui n'ont jamais été remboursés et que l'on a dû passer aux profits et pertes. Pour être franc, la réponse m'a surpris, mais à la réflexion, j'en ai saisi les motifs. Elle révèle que jusqu'ici, le gouvernement n'a passé que peu de prêts aux profits et pertes. Une somme de plus de 100,000 dollars a été rayée du compte en raison de la mort des étudiants en cause et plus de 500,000 dollars prêtés, restent dus. Ces étudiants ont manqué à leurs engagements. Nous verrons ce qu'on peut faire pour régler leurs cas.

Cependant et jusqu'ici seulement \$22,000 on dû être passés aux profits et pertes. Je crains toutefois qu'au cours des ans des millions de dollars ne pourront être recouvrés pour une raison ou pour une autre; des étudiants qui auront obtenu des prêts quitteront le pays, sans compter d'autres éventualités que la mort du bénéficiaire. Il faudra prévoir d'autres dispositions pour les prêts non remboursés.

Pour conclure, et à mon avis, je crois que les modifications proposées par le ministre dans ce bill sont excellentes; les dispositions de la loi sont excellentes si elles sont utilisées à bon escient; j'aimerais connaître la réponse du ministre, en temps utile, au sujet des deux ou trois points que je viens de soulever.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais aborder un aspect de la question des prêts aux étudiants dont n'ont pas fait mention, expressément ou implicitement, ni le ministre dans sa déclaration ni le député qui m'a précédé. Il s'agit de la légitimité ou de l'utilité du point de vue social du financement de l'enseignement supérieur par un programme de prêts.

Lors de la campagne électorale de 1963, l'ancien premier ministre, le très honorable Lester Pearson, a promis, geste fort louable aux yeux de bon nombre, d'offrir 10,000 bourses aux étudiants canadiens. En octroyant des bourses, nous reconnaissons que les études supérieures doivent être accessibles à tous et que le coût de celles-ci ne doit empêcher personne d'y accéder. Bien entendu, aucun programme de ce genre n'a été créé depuis 1963. A la place, le programme actuel permet aux étudiants d'emprunter de l'argent qu'ils doivent rembourser avec intérêt. Cette façon d'envisager la question est dépassée, non seulement en raison de considérations de philosophie sociale, mais aussi parce qu'elle ne conduira pas, même dans la pratique, à la société évoluée de façon restreinte dont, sauf erreur, le parti libéral se dit le promoteur.

[M. MacRae.]

J'aimerais donc vous faire connaître brièvement le pour et le contre des prêts aux étudiants par rapport au droit à une éducation universelle et supérieure. En établissant des prêts aux étudiants plutôt que de leur conférer le droit à une éducation post-secondaire, nous n'encourageons vraiment pas ceux d'âge universitaire à aller à l'université. C'est seulement lorsque l'enseignement post-secondaire sera universel et aussi accessible que l'école publique ou secondaire, que tous nos étudiants chercheront à poursuivre leurs études. Il demeure, et bien des études l'ont prouvé, qu'à moins qu'un enfant n'ait décidé d'aller à l'université avant d'atteindre l'âge requis, il est peu probable qu'il y aille ou qu'il demande même un prêt. Qu'un étudiant réside dans une province pauvre ou riche au Canada, il suppose qu'il a droit à une éducation secondaire.

A mon avis, si un enfant a l'aptitude et le talent pour apprendre et veut aller à l'université, son droit, en l'occurrence, doit être considéré comme fondamental et essentiel. Je m'exprime ainsi parce que le programme de prêts défavorise les enfants de la classe ouvrière, dont les parents considèrent le prêt simplement comme une dette. Ces enfants le voient comme une avance et comme une charge. Chose plus grave encore, peut-être, ces enfants adoptent l'attitude de leurs parents et estiment que les prêts sont des obstacles à surmonter. Ces enfants doivent franchir des barrières psychologiques dressées dans leur milieu et qui n'entravent pas les enfants de parents riches, qui ont ce que j'appellerais une attitude positive en face de l'éducation supérieure.

Bien des faits viennent appuyer mon assertion. L'étude des classes sociales et de la structure du pouvoir au Canada intitulée: *Vertical Mosaic* quoique démodée, montre, de façon très concluante le déséquilibre de la population universitaire. On voit que les enfants des riches du pays sont démesurément représentés dans les universités par rapport aux enfants appartenant aux autres classes sociales. Même si les prêts aux étudiants ont jusqu'à un certain point redressé la situation, nous devrions, à mon avis, faire beaucoup plus en rendant gratuit pour tous l'enseignement universitaire ou post-secondaire.

J'aurais un autre point important à signaler au sujet de la formation universitaire. Beaucoup regardent la formation universitaire comme une chose qui s'achète—c'est le cas à l'heure actuelle—comme une chose que l'on obtient contre le paiement de frais. Cette façon de penser a favorisé une attitude erronée à l'égard de l'enseignement. A l'heure actuelle, les étudiants voient l'enseignement